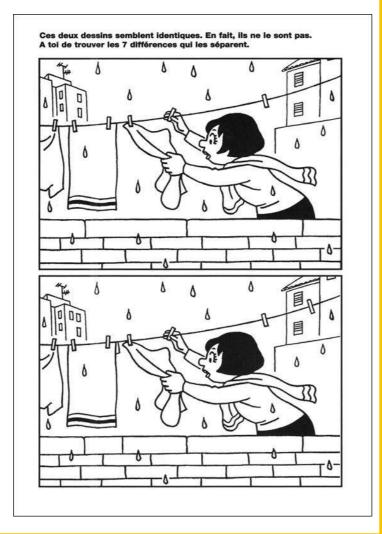
JEUX

Т	U	E	1	M	E	D	1	P	E	Q	K	M	T	V
E	S	S	R	A	Y	S	G	U	L	V	U	L	N	J
Α	K	Q	E	W	U	D	U	N	Α	L	1	J	E	W
G	N	Y	U	R	Н	E	Q	C	A	A	A	C	M	T
M	F	T	1	A	S	F	C	P	V	P	0	X	E	N
Υ	F	V	1	Q	R	1	Н	Α	Т	N	N	T	N	Ε
C	0	Н	M	C	N	A	R	Y	Т	K	1	V	L	M
R	A	1	G	Z	0	T	N	Α	G	N	E	E	F	Ε
I	В	P	0	D	E	R	G	T	U	F	U	L	N	N
S	N	В	1	L	Z	1	P	M	Α	Q	X	T	0	1
E	P	V	E	T	0	0	M	S	S	1	U	V	C	F
Н	0	Т	X	N	Y	1	D	Α	G	S	N	V	E	N
C	Н	Z	L	1	U	V	M	A	R	G	G	E	D	0
L	В	N	P	Α	N	D	E	M	1	E	Z	1	S	C
U	C	G	T	Q	U	S	T	J	Q	Z	S	L	Н	V

déconfinement quarantaine covid vaccin crise masque virus confinement épidémie Immunité télétravail anticorps contagion vaccin masque télétravail pandémie



ADRESSES UTILES



- Pour plus d'information sur la formation continue consultez le <u>Portail Orientation-Formation</u>
- Le portail de la validation des acquis de l'expérience (vae.gouv.fr)
- > www.le-bilan-de-competences.com
- https://www.uniformation.fr
- Création de votre compte CPF : www.moncompteformation.gouv.fr
- Plus d'information sur la formation professionnelle : travail-emploi.gouv.fr



Le prochain bulletin vous parlera des différentes actions en faveur de chaque public accompagné.



BULLETIN N°6

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION « VIE ET JEUNESSE »

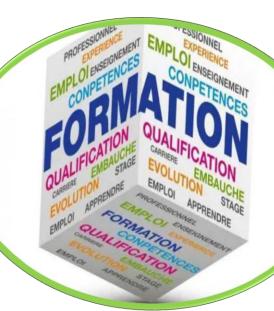
LA FORMATION PROFESSIONNELLE A VIE ET JEUNESSE

FORMATION CONTINUE

NOUVELLE MESURE

FINANCEMENT

VIE ET JEUNESSE
accompagne ses salaries
dans leurs parcours
professionnels





JEUX

ADRESSES UTILES

LA FORMATION CONTINUE





La formation professionnelle continue permet d'acquérir de nouvelles compétences durant sa vie active pour le retour ou le maintien dans l'emploi et pour sécuriser ou optimiser les parcours professionnels. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi comme aux salariés, aux jeunes comme aux adultes à travers dispositifs. La formation professionnelle continue constitue une obligation nationale inscrite dans l'article L6311-1 du Code du Travail. Sa mise en œuvre est liée au statut de la personne. Elle nécessite le financement de la formation elle-même et la rémunération ou l'indemnisation de la personne durant cette formation. Les salariés se forment dans le cadre du plan de formation de leur entreprise ; ils disposent également du Compte personnel de formation (CPF), du Projet de transition professionnelle (PTP), du Congé de bilan de compétence (CBC) et du Congé validation des acquis de l'expérience (CVAE). État, conseils régionaux, partenaires sociaux, entreprises sont les acteurs majeurs de la formation professionnelle. Les lois et décrets qui l'encadrent s'appuient sur des accords nationaux interprofessionnels (Ani) négociés et signés par les partenaires sociaux.

Obtenir une certification grâce à son expérience.

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles





Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est un dispositif individuel d'accompagnement visant à faciliter l'évolution professionnelle. Il vous permet d'analyser vos compétences tant professionnelles que personnelles, ainsi que vos aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation.



NOUVELLE **MESURE**

Soutien de l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap À compter du 1^{er} janvier 2021, dans la continuité de la réforme sur la formation professionnelle, le coût du contrat d'apprentissage pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO) prend en charge le coût de la compensation du handicap de l'apprenti dans le montant du contrat qui pourra ainsi être majoré jusqu'à 4 000 euros, quelle que soit la branche professionnelle.



VIE ET JEUNESSE ACCOMPAGNE SES SALARIES DANS LEURS PARCOURS PROFESSIONNELS

Vie et Jeunesse assure L'ADAPTATION de ses salariés à leur poste de travail et veille au maintien de leur capacité à occuper leur emploi au regard notamment des évolutions règlementaires et technologiques. Pour cela, vie et jeunesse propose des formations prévues dans le cadre du Plan de Développement des Compétences (ex. Plan de formation.

Chaque année elle propose de nouvelles formations tel que :

- Action Prévention Secours du Secteur de l'Aide et du Soins à Domicile
- Maladie d'Alzheimer
- Bientraitance Maltraitance...

FINANCEMENT

LES OPCO ont pour mission:

- D'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles;
- D'apporter un appui technique aux branches professionnelles pour :
- o Établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ;
- o Déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation;
- o Les accompagner dans leur mission de certification (construction des référentiels de certification qui décrivent précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée);
- D'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant:
- o D'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle;
- o D'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.

